



Durée hebdomadaire de travail amplitude de travail

Par **PAPATT_old**, le **20/05/2007** à **20:46**

bonjour ,
d'abord merci de votre aide j'ai oublié de le dire lors de mon premier message
mon problème est
je travaille dans la grande distribution
je commence le matin à 7 h jusque 11h 45 ou 12h suivant les jours
je reprends à 14h30 15h ou 16 h et le magasin ferme et nous paye jusque 19h30 reste les
caisse à compter ou le rayon à ranger l'amplitude horaire et très rude et me fait partir le matin
6h jusque 20h ,je travaille 6 jours sur 7
et j'ai 2 ou 3 après midi avec le dimanche .cette semaine j'aurai 4 journées complètes ,pour
38 h de travail a-t-il le droit me faire les journées complètes?
merci davance pour votre aide a plus tard

Par **Christelle_old**, le **20/05/2007** à **22:25**

Bonjour,

Rien dans le code du travail n'oblige votre employeur à vous faire travailler par demi-journées.
C'est même l'organisation habituelle de travailler par journées complètes.
Par contre vous pouvez demander à votre délégué syndical de vous fournir la convention
collective de votre secteur. Il y a en général une amplitude à respecter (j'ai en tête 12H, mais
je nen suis pas sûre).